

# Compte Rendu du Conseil de quartier Auteuil Sud 22 01 2019

---

Thème : Projet de rue végétale concernant la rue Verderet et la rue du Buis

Lieu : Lycée Jean Baptiste Say, 11bis rue d'Auteuil

## Intervenants

**David ALPHAND** (Conseiller d'arrondissement délégué auprès du maire du 16<sup>ème</sup>, chargé du quartier Auteuil Sud)

**Véronique BALDINI** (Adjointe au maire, chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable)

**Paul GUILLOU** (Chef de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) 16)

**Sophie DOBLER** (Paysagiste au sein de la DEVE)

## Présentations

**M. Alphand** : Le projet de rue végétale qui va être présenté est un projet pilote sur Paris, il y a très peu de rues végétales actuellement dans la capitale. Les habitants vont être mis à contribution pour construire le projet en fonction de leurs attentes.

**Mme Baldini** : Les rues Verderet et du Buis sont concernées par des problèmes de circulation. Il a été constaté que de plus en plus d'automobilistes utilisaient la rue du Buis comme raccourci pour déboucher sur la rue Chardon Lagache. Après un travail avec les services de la Ville, l'idée d'une rue végétale a émergé. Une rue végétale pourrait réduire la circulation automobile en redonnant une place plus importante aux piétons.

**M. Guillou** : La DEVE est en charge de la gestion et de l'entretien des espaces verts dans l'arrondissement. Sur Auteuil Sud, c'est principalement le Parc Sainte-Périne qui retient l'attention. Il y a 25 agents déployés sur ce secteur.

**Mme Dobler** : Le projet sur les rue Verderet et du Buis s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation menée à l'échelle de Paris : 20 rues végétales sont prévues, une par arrondissement. La volonté est de faire revivre la rue. Mme Dobler sera l'accompagnatrice de ce projet à Auteuil, auprès des habitants et de la mairie d'arrondissement. Sa mission consistera à travailler avec les habitants, afin que le projet final corresponde à leurs envies et à leurs besoins. Les habitants n'expriment pas les mêmes idées suivant les arrondissements, et il est important de prendre en compte cette différence.

Pour chaque rue, le périmètre concerné par le projet n'est pas défini à l'avance : ce sont aux habitants d'exprimer leurs souhaits sur ce point, et de dire quelle portion de la rue bénéficiera des aménagements.

S'il y a un désir de nature chez les Parisiens, il faut se poser la question : quelle nature ? Plutôt sauvage, domestique, ou pour faire du jardinage ? La rue végétale est une expérimentation, l'objectif est de tester les choses. Il faut se poser la question des usages : à qui serviront ces aménagements ? Pour quelles activités ?

Le budget est de 90 000 € par rue végétale, et il reste volontairement modeste, afin que des choix soient faits. Il n'est pas possible de végétaliser toute la rue : le budget limité oblige à bien réfléchir aux choix qui vont être retenus et il encourage à une réflexion plus importante. Sur ces 90 000 €, une partie non négligeable sera dépensée pour l'installation d'une borne d'arrosage. Ce dispositif est nécessaire, puisque, sans eau, aucune végétalisation n'est possible.

L'objectif de la rue végétale est d'embellir l'espace pour que les piétons aient envie d'y passer. Il s'agit de réduire le nombre de véhicules circulant, via une appropriation de l'espace par les piétons.

Il faut considérer certaines contraintes, notamment le fait que l'accès pompier doit être maintenu.

Mme Dobler présente deux exemples déjà réalisés : la rue Gustave Goublier dans le 10<sup>ème</sup> et la rue du Retrait dans le 20<sup>ème</sup>. Pour la première, les habitants ont favorisé des marquages au sol exotiques, en référence aux nombreux coiffeurs « afro » du secteur. Ils ont également souhaité l'installation de bacs à fleurs qu'ils gèrent eux-mêmes. Ils ont déposé un permis de végétaliser pour ce faire (il est plus simple de déposer un permis de végétaliser dans le cadre d'une rue végétale que pour une autre rue). Dans le 20<sup>ème</sup>, il a été privilégié d'installer une végétation spontanée, plutôt que des bacs pour jardiner.

Les rues végétales sont ici des expérimentations, mais l'idée est de développer ce concept à d'autres rues, si les Parisiens le souhaitent.

Mme Dobler remercie le conseil de quartier Auteuil Sud pour la salle (les ateliers se font en général en extérieur), ainsi que pour le relais fait auprès des habitants. Elle précise que, suite à cette réunion, sera organisé un atelier de co-construction, auquel participera une agence spécialisée, missionnée par la Ville de Paris pour animer les échanges.

➔ **Ce prochain atelier aura lieu le 30 janvier 2019, à 19h, au Lycée Jean Baptiste Say.**

Lors de cet atelier, les participants échangeront sur ce qu'ils souhaitent réaliser. Mme Dobler participera, mais se mettra en retrait pour ne pas influencer les échanges. Une fois l'atelier fait, l'agence fera une restitution. Suite à cela, Mme Dobler fera des propositions en cohérence avec ce qui a été demandé, puis il y aura une troisième réunion pour finaliser le choix. Les travaux sont prévus à l'automne. Une fois les travaux réalisés, les habitants seront invités à investir l'espace et à s'en occuper.

**M. Alphand** : Il s'agit d'un beau projet pour Auteuil, et il est positif de voir que le sud de l'arrondissement n'est pas délaissé (contrairement à une idée reçue). L'intérêt de ce projet est qu'il n'est pas ficelé, et que ce sont les habitants qui vont le construire et en faire ce qu'ils souhaitent. La Place Jean Lorrain focalise l'attention lorsque l'on parle de la rue d'Auteuil, mais celle-ci se prolonge jusqu'à l'église d'Auteuil ! Ce projet de rue végétale contribuera au dynamisme de la rue d'Auteuil.

Il faut au préalable délimiter le périmètre concerné par le projet. Mme Witasse, conseillère de quartier, a fait savoir à M. Alphand que le pavage de la place de l'église d'Auteuil n'était pas adéquat, et qu'il était notamment très glissant en cas d'intempérie. Cette place est-elle concernée par le projet ?

**Mme Dobler** : Oui, le projet concerne également cette place.

## Discussion

**Un Habitant** : Salue l'initiative, et remarque que ce type de projet est dans l'ère du temps. Cependant, il s'interroge sur le fait qu'on ne parle pas ici de piétonisation. La place devant le Lycée Jean-Baptiste Say est ravissante, mais gâchée par les motos qui viennent y stationner.

**M. Guillou** : La Ville de Paris prépare un règlement afin d'interdire aux deux-roues le stationnement sur les trottoirs. Mais, pour faire cela, il faut créer des places de stationnement adaptées à ces véhicules, afin qu'ils n'aient plus besoin de se garer sur les trottoirs. Le service de la voirie travaille sur le sujet, afin que les places soient installées en fonction des besoins et des usages.

**L'habitant** : Fait remarquer que des places de stationnement pour voiture devront être supprimées dans ce cas.

**M. Alphand** : Nous verrons comment le projet permet d'aménager au mieux l'espace pour tous. Le conseil de quartier qui s'est tenu en décembre avait précisément pour thème les deux-roues, et il a été mouvementé, ce qui conforte l'idée que c'est un sujet majeur sur Paris.

Outre la réglementation de la Ville de Paris qui se met en place, le gouvernement instruit de son côté un projet de loi sur les mobilités, et principalement sur les mobilités douces (trottinettes, monowheels...).

**Mme Baldini** : N'est pas opposée à la piétonisation, mais c'est une décision difficile à prendre, car les riverains ne sont pas tous d'accord sur le fait qu'on leur supprime la circulation et le stationnement. La rue végétalisée permet de réduire la circulation.

**L'Habitant** : Beaucoup d'enfants passent par ces rues, et il y a un vrai problème de sécurité avec les voitures nombreuses qui roulent vite.

**Mme Baldini** : Il y a en effet un problème de sécurité, d'où le projet de rue végétalisée. Ce projet pourrait d'ailleurs éventuellement mener à la suppression de places de stationnement rue Verderet.

**Une Habitante** : Demande quel est le coût de la borne d'arrosage. Elle pense que les enfants et les enseignants des écoles seront contents de pouvoir faire du jardinage. Cependant, elle met en garde contre l'installation d'aménagements à même le sol, car il y a beaucoup de chiens dans le secteur, et leurs maîtres les laissent faire leurs déjections n'importe où, et il risque d'y en avoir dans les bacs, s'ils sont trop bas.

**Mme Dobler** : La borne d'arrosage coûte entre 15 000 et 20 000 €. C'est la seule chose qui est imposée dans le projet. Pour le reste, il faut quantifier les usages et les besoins : quel espace pourrait être réservé au jardinage ? Pour quel public ?

**Une Habitante** : Pourquoi déjà évoquer la suppression de places de stationnement rue Verderet, alors que l'atelier n'est pas encore réalisé ? Il y a beaucoup d'espaces autres que les places de stationnement qui peuvent être utilisés. Il serait possible d'avoir des bacs à fleurs au niveau de la place de l'église, et il y a beaucoup de passage sur cette place.

**Mme Baldini** : Reconnaît s'être un peu avancée. En ce qui concerne la place, elle avoue ne pas comprendre pourquoi l'aménagement actuel est ce qu'il est.

**M. Guillou** : Dans tous les cas, il faut maintenir la circulation des pompiers, ce qui implique de laisser 4 mètres vides au minimum. Il y a un gros potentiel de végétalisation sur les places de stationnement de la rue Verderet.

**Mme Dobler** : Il est important de préciser quel est le flux piétons sur les différents espaces concernés. Seuls les habitants peuvent faire remonter cette information, via leur expérience quotidienne. La végétalisation ne peut pas se faire au détriment de la circulation des piétons, et il faut donc connaître le flux pour ne pas faire d'aménagements sur les secteurs où il est important.

**Un Habitant** : Le budget alloué est très faible. Y a-t-il sur internet des informations que l'on peut consulter, des visuels notamment ?

**Mme Dobler** : Sur le site de la Ville de Paris, il y a tout une page sur les rues végétales, avec des photos. La rue de Citeaux, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, et la rue Léon-Séché, dans le 15<sup>ème</sup>, étaient les premières à être faites, et elles ont été végétalisées sans concertation avec les habitants. Des aménagements particuliers et un certain positionnement des bacs ont été testés, mais ces rues ne vivent pas et les habitants ne s'approprient pas l'espace. Les rues du 10<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup>, en revanche, vivent parce que les habitants ont participé à leur création. L'objectif n'est pas d'avoir de la végétation partout, mais de bien choisir où la mettre, et c'est avec les habitants que cela va se décider. Il faut déterminer la bonne surface à végétaliser, le budget limité invite à cette réflexion. Ce n'est pas la Nature décorative qui est privilégiée, mais une Nature qui crée du lien social, qui favorise la biodiversité et qui permet de réduire les incivilités.

**M. Alphand** : Fait remarquer que, même si le budget est limité, il est raisonnable et permet déjà de faire beaucoup de choses. Il ne faut pas non plus oublier les moyens déployés au service de ce projet : les moyens humains pour accompagner les habitants et les moyens matériels puisque les plantes seront fournies par la Ville de Paris. Tout ceci vient s'ajouter au budget initial. De plus, le conseil de quartier dispose d'un budget qui peut venir compléter la somme initiale, si besoin.

**Un Habitant** : Considère qu'il y a une défaillance des pouvoirs publics visible en ce qui concerne la place de l'église d'Auteuil : depuis 15 ans, les dalles sont dans un état lamentable. Même s'il y a beaucoup de tournages de films et de brocantes sur cette place, la mairie de Paris devrait être capable d'entretenir l'espace. Le projet de la rue végétale apparaît, selon lui, comme un projet bobo sympathique, mais qui ne résout pas tous les problèmes.

**Une Habitante** : Fait remarquer qu'il y a de plus en plus de cas d'allergies et d'asthme chez les jeunes Parisiens, à cause de la pollution. Accroître la place du végétal dans Paris ne peut qu'être bénéfique à la santé de tous. Elle se dit enthousiaste pour ce projet.

**M. Alphand** : Propose de conclure la réunion. Il invite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à venir à l'atelier du 30 janvier, les enthousiastes comme les inquiets. Il s'agit de travailler tous ensemble pour faire vivre l'âme du village d'Auteuil. Ceux qui souhaitent participer à l'atelier de réflexion du 30 janvier sont invités à remplir un registre.

**Une Habitante** : Si ce projet a vocation à durer et à impacter les rues concernées pendant longtemps, peut-être qu'il faudrait faire des réunions supplémentaires. Une réunion publique et un atelier ne lui semblent pas suffisants.

**Mme Dobler** : Précise que tous les éléments seront confiés à la mairie d'arrondissement, après la restitution, et la mairie d'arrondissement pourra continuer les débats et les échanges si elle le souhaite. La liaison avec les services continuera.

**Une Habitante** : Fait remarquer que les habitants ont été informés il y a peu de temps, et que d'autres réunions semblent nécessaires.

**M. Alphand** : Le contrat de la Ville avec l'agence qui animera l'atelier trouve son terme en février, et il fallait donc organiser cet atelier avant cette date. L'objectif est également d'être efficace et d'avancer rapidement sur le projet. Les personnes ne pouvant pas être là lors de l'atelier peuvent lui envoyer un mail directement à [david.alphand@paris.fr](mailto:david.alphand@paris.fr) ou au bureau des conseils de quartier à [ddct-ma16-conseils-quartier@paris.fr](mailto:ddct-ma16-conseils-quartier@paris.fr) . Toutes les idées seront prises en compte. S'il est nécessaire de faire une nouvelle réunion, M. Alphand y est très favorable et s'engage à l'organiser. Il précise également que ce type de réunions de « micro-quartier » sera plus fréquent, car il y a d'autres sujets très locaux dans le sud de l'arrondissement, notamment un projet en cours dans le secteur de la Porte de Saint Cloud au niveau du square Dode de la Brunerie.

La séance est levée à 20h30.